

Ministère de la Santé

Questions et réponses à l'intention des fournisseurs de soins de santé :

Renseignements pour les personnes de 65 ans et plus

Cette foire aux questions est uniquement offerte à titre informatif. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme des conseils médicaux ou juridiques.

1. Quels vaccins contre la grippe financés par les fonds publics sont offerts pour les personnes de 65 ans et plus dans le cadre du Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) 2020-2021?

	Vaccin quadrivalent inactivé			Vaccin trivalent inactivé à haute dose
Abréviation du PUVG	VQI			VTI à haute dose
Abréviation du CCNI	VII4-SD		VII4-cc	VII3-HD
Vaccin	FluLaval Tetra	Fluzone ^{MD} Quadrivalent	Flucelvax ^{MD} Quad	Fluzone ^{MD} Haute dose
Fabricant	GSK	Sanofi Pasteur	Seqirus	Sanofi Pasteur
Type de vaccin	À base d'œufs	À base d'œufs	À base de culture de cellules	À base d'œufs
Microgrammes d'hémagglutinine	15 µg	15 µg	15 µg	60 µg
Dose	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml
Format	Fiole multidose	1. Fiole multidose 2. Seringue préremplie	Seringue préremplie	Seringue préremplie
Voie d'administration	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire

	Vaccin quadrivalent inactivé			Vaccin trivalent inactivé à haute dose
Vaccin	FluLaval Tetra	Fluzone ^{MD} Quadrivalent	Flucelvax ^{MD} Quad	Fluzone ^{MD} Haute dose
Indication relative à l'âge	≥ 6 mois	≥ 6 mois	≥ 9 ans	≥ 65 ans
Allergènes les plus courants[^]	<ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf* • Thimérosal 	1. Fiole multidose <ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf* • Thimérosal 2. Seringue préremplie <ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf* 	NE contient PAS de protéine d'œuf.	<ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf*

[^] Tout composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau indique les allergènes les plus courants.

* Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) indique que l'allergie aux œufs n'est pas une contre-indication à la vaccination contre la grippe et que les personnes allergiques aux œufs peuvent recevoir la dose complète du vaccin antigrippal indiqué selon l'âge.

Remarques importantes :

- Le Fluzone^{MD} Quadrivalent et le Fluzone^{MD} Haute dose sont des produits différents. Veuillez faire preuve de prudence lorsque vous administrez des produits Fluzone^{MD} afin de vous assurer que le bon vaccin est administré à la bonne personne.
- Fluzone^{MD} Haute dose est offert par les fournisseurs de soins primaires (p. ex., médecins et infirmières praticiennes, infirmiers praticiens), des pharmacies participantes et des maisons de retraite, des foyers de soins de longue durée et des hôpitaux.

2. Qu'est-ce que le VTI à haute dose et en quoi est-il différent du VQI?

Le VTI à haute dose contient trois souches de grippe (H3N2, H1N1 et une souche B). Le vaccin contient une plus grande quantité d'antigène par souche que les préparations vaccinales antigrippales à dose standard. Le VTI à haute dose contient 60 µg de protéines d'hémagglutinine (HA) pour chacune des trois souches du vaccin, comparativement à 15 µg de HA par souche dans une dose standard de VQI. Des études ont montré que la teneur plus élevée en antigène améliore la réponse immunitaire et améliore le fonctionnement du vaccin comparativement à la dose

standard de VTI, ce qui est important puisque les personnes âgées peuvent ne pas répondre aussi bien aux vaccins antigrippaux que les personnes plus jeunes.

Les préparations de VTI à haute dose et les préparations de VQI à dose standard offertes dans le PUVG 2020-2021 sont des vaccins antigrippaux inactivés. Le VTI à haute dose ne contient qu'une souche de grippe B comparativement aux deux souches de grippe B contenues dans les préparations de VQI.

À ce jour, aucune étude n'a comparé directement les préparations de VTI à haute dose et les préparations de VQI à dose standard.

3. Que sont les vaccins antigrippaux à base de culture de cellules Flucelvax^{MD} Quad?

Flucelvax^{MD} Quad est un VQI à base de culture de cellules de mammifères et son utilisation est autorisée chez les personnes de 9 ans et plus.

- Le terme « à base de culture de cellules » désigne la façon dont le vaccin antigrippal est fabriqué. Les virus de la grippe qui sont utilisés dans ce vaccin sont cultivés dans des cellules de mammifères plutôt que des œufs de poules. Tous les autres vaccins antigrippaux inactivés qui sont autorisés au Canada sont produits en faisant croître des virus de la grippe dans des œufs de poules.
- Les vaccins à base de culture de cellules sont autorisés à être utilisés dans d'autres pays depuis un certain nombre d'années.

Les VQI à base d'œufs et de culture de cellules offrent une protection contre quatre souches de grippe et sont offerts dans le PUVG 2020-2021. Tous les produits disponibles peuvent être utilisés dans le groupe d'âge pour lequel ils sont indiqués.

4. Quel vaccin contre la grippe les personnes âgées de 65 ans ou plus devraient-elles recevoir?

Ne retardez pas la vaccination pour attendre un produit en particulier. Les VQI et les VTI à haute dose protègent contre la grippe, et la chose la plus importante pour les adultes âgés est de se faire vacciner.

Pour la prise de décision individuelle, le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) au Canada indique que, lorsque disponible, le VTI à haute dose doit être préféré à la dose standard de VTI, compte tenu du fardeau de la grippe A (H3N2) et des données probantes d'une meilleure protection comparativement à la dose standard de VTI chez les adultes de 65 ans et plus.

Les décisions relatives à l'obtention du vaccin contre la grippe devraient être prises en consultation avec un fournisseur de soins de santé. Les discussions entre le fournisseur de soins de santé et la personne songeant à se faire vacciner devraient porter sur les questions suivantes :

- Il n'existe pas suffisamment de données probantes pour recommander l'utilisation d'un VTI à haute dose par rapport à la dose standard de VQI.
- Cependant, étant donné le fardeau accru de la maladie associé à la grippe A (H3N2) chez les adultes âgés, une meilleure protection contre la grippe A (H3N2) peut être plus importante qu'une meilleure protection contre la grippe B, surtout chez les personnes présentant de multiples affections concomitantes et un état de santé fragilisé.

Pour en savoir plus sur la préparation du VTI à haute dose et du VQI, veuillez consulter les ressources suivantes :

- *Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2020-2021* disponible à l'adresse : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/guide-canadien-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-2020-2021.html et
- *Les vaccins antigrippaux pour la saison de la grippe 2020-2021* de Santé publique Ontario disponible à l'adresse : www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza

5. Combien de doses du vaccin contre la grippe sont nécessaires pour fournir une protection?

Une dose du vaccin contre la grippe est nécessaire chaque année pour assurer une protection (chaque saison de la grippe).

6. Qui peut administrer le vaccin contre la grippe?

Les personnes qui peuvent administrer le vaccin contre la grippe sont les suivantes :

1. Les professionnels de la santé réglementés qui sont autorisés en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* à administrer des vaccins.
 - Remarque : les pharmaciens compétents peuvent seulement administrer le vaccin contre la grippe financé par les fonds publics aux personnes de cinq ans ou plus.
2. Les personnes formées en vertu d'une délégation faite conformément aux exigences établies par les ordres de réglementation des professionnels de la santé réglementés.

7. Le vaccin peut-il causer la grippe?

Non, la dose standard de VQI et le VTI à haute dose sont des vaccins inactivés, de sorte que les personnes ne peuvent pas contracter la grippe en raison du vaccin.

8. L'un des vaccins contre la grippe financés par les fonds publics offre-t-il une protection contre la COVID-19?

Le vaccin contre la grippe ne protégera pas contre les coronavirus et la COVID-19, mais aidera à prévenir la grippe.

9. Le vaccin contre la grippe augmentera-t-il le risque de contracter la COVID-19?

Le fait de recevoir le vaccin contre la grippe n'augmentera pas votre risque de contracter la COVID-19.

10. Le vaccin peut-il être administré aux personnes malades?

Toute personne souffrant d'une maladie aiguë sévère et qui fait ou non de la fièvre devrait généralement attendre que les symptômes diminuent avant d'être vaccinée.

Contrairement aux saisons antérieures de la grippe, pendant la pandémie de COVID-19, les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë, y compris des symptômes mineurs comme le mal de gorge ou l'écoulement nasal, doivent reporter l'immunisation contre la grippe jusqu'à 10 jours après l'apparition des symptômes ou après s'être rétablies, selon la dernière éventualité, puisqu'ils peuvent représenter un risque inutile pour les autres et les fournisseurs de soin de santé si elles ont la COVID-19 lorsqu'elles souhaitent se faire vacciner contre la grippe.

Pendant la pandémie de COVID-19, les cas soupçonnés, probables ou confirmés de COVID-19, de même que les personnes qui sont en contact étroit avec un cas, ne doivent pas se présenter aux rendez-vous ou aux cliniques de vaccination contre la grippe pendant leur période d'isolement, car elles peuvent représenter un risque inutile pour le public et les fournisseurs de soins de santé.

11. Quels sont les effets secondaires courants du vaccin contre la grippe?

Les effets secondaires les plus courants du vaccin contre la grippe sont les suivants :

- rougeur, enflure et douleur au site d'injection
- mal de tête
- fatigue/faiblesse
- fièvre

Ces effets secondaires sont habituellement légers et ne durent que quelques jours.

12. Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin contre la grippe?

Toute personne ayant eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente du vaccin contre la grippe ou à tout composant du vaccin, sauf les œufs, ne devrait pas être vaccinée. Selon le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), les personnes allergiques aux œufs peuvent être vaccinées contre la grippe à l'aide de la dose complète de tout produit adapté à l'âge, y compris le VQI et le VTI à haute dose.

Toute personne qui a développé le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant une vaccination contre la grippe ne devrait généralement pas être vaccinée, toutefois, il faut évaluer les risques de non-protection contre la grippe.

13. Quels renseignements devrait-on fournir aux personnes concernant de possibles manifestations cliniques inhabituelles (MCI) suivant l'immunisation au moyen du vaccin contre la grippe?

Le vaccin contre la grippe, comme tout médicament, est susceptible de causer des effets secondaires, qui, dans la plupart des cas, sont légers et ne durent que quelques jours. Les réactions allergiques mettant la vie en danger (anaphylactiques) sont très rares. Si elles se produisent, c'est généralement dans les quelques minutes, voire les quelques heures après avoir reçu le vaccin. Certaines études ont montré une possible association mineure entre le vaccin injectable contre la grippe et le syndrome de Guillain-Barré (GBS) et d'autres n'ont trouvé aucune association. Le syndrome oculorespiratoire (SRO) peut survenir dans des cas extrêmement rares. Veuillez vous reporter à la question 21 de la FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : renseignements pour la saison grippale 2020/2021 pour plus de détails.

Conformément à l'article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, les personnes administrant les vaccins devraient s'assurer que les personnes recevant le vaccin sont au courant de la nécessité de signaler les effets secondaires après l'immunisation à leur fournisseur de soins de santé. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou rendez-vous au service des urgences le plus proche si l'une ou l'autre des réactions suivantes survient dans les trois jours suivant la vaccination :

- urticaire
- enflure de la bouche ou de la gorge
- difficulté à respirer, enrrouement ou respiration difficile
- forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F)
- convulsions (crises d'épilepsie)
- autres problèmes graves

Les fournisseurs de soins de santé (p. ex., médecins, infirmières et infirmiers et pharmaciens) sont tenus par la loi (c.-à-d. l'article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*) de signaler les MCI au bureau de santé publique de leur région. Les rapports doivent être faits à l'aide du formulaire Déclaration de manifestation cliniques inhabituelles (MCI) de l'Ontario (disponible à l'adresse :

www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety) et envoyés au bureau de santé publique de la région.

Vous trouverez une liste de bureaux de santé publique à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

14. Où les fournisseurs de soins de santé peuvent-ils trouver plus renseignements sur le PUVG?

Les fournisseurs de soins de santé qui souhaitent obtenir plus de renseignements sur la grippe, le vaccin contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent consulter la FAQ destinée aux fournisseurs de soins de santé : renseignements pour la saison grippale 2020-2021, Santé publique Ontario (www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza) ou le bureau de santé publique de leur région.

Vous trouverez une liste de bureaux de santé publique à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

15. À qui les personnes doivent-elles s'adresser si elles ont des questions concernant le vaccin contre la grippe ou d'autres vaccins?

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements généraux sur la grippe, le vaccin contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent appeler la Ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161 sans frais en Ontario (ATS : 1 800 387-5559) ou visiter le site : www.ontario.ca/fr/page/renseignements-sur-la-grippe. Les questions sur le vaccin qui concernent l'état médical d'une personne en particulier devraient être posées à un fournisseur de soins de santé ou au bureau de santé publique de sa région.

Vous trouverez une liste de bureaux de santé publique à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la grippe ou les vaccins contre la grippe, veuillez visiter les sites Web suivants ou appeler le bureau de santé publique de votre région.

- a) Programme universel de vaccination contre la grippe : www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/
- b) Déclaration sur le vaccin contre la grippe saisonnière de l'Agence de la santé publique du Canada et du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html
- c) Santé publique Ontario : www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza
- d) Immunisation Canada : www.immunize.ca/fr
- e) Centers for Disease Control and Prevention (CDC) – Seasonal Influenza : www.cdc.gov/flu/
- f) Liste des emplacements des bureaux de santé publique : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx

Available in English by dialing 1-866-532-3161 (ATS: 1-800-387-5559 (website : www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/))